

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 241

Artikel: La VPOD s'oppose fermement à tout blocage des salaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La VPOD s'oppose fermement à tout blocage des salaires

En ce début d'automne 1973, la rentrée syndicale a été marquée par le 33e congrès fédératif de la VPOD (services publics). La VPOD, qui compte aujourd'hui environ 40 000 membres, se montre depuis quelques années nettement plus incisive dans son orientation que le gros des troupes syndicales. Est-ce la présence en son sein de groupes professionnels très divers et dynamiques ? Est-ce l'influence stimulante du très « remuant » Max Arnold, secrétaire dirigeant ?

1. Une position combative

Il vaut la peine de rappeler que l'hiver passé, la VPOD n'avait pas hésité à mener une campagne très vigoureuse en faveur de l'initiative communiste sur les retraites populaires, alors même que la majorité du mouvement syndical était favorable au contre-projet sur le deuxième pilier présenté par le Conseil fédéral.

Un éditorial paru dans un dernier numéro des « Services publics », sous le pseudonyme de R. Lemaigre, demandait instamment aux responsables syndicaux de ne pas entrer dans le jeu dangereux de ceux qui prônent différentes mesures de blocage des salaires.

Finalement, c'est la politique même des partenaires sociaux, héritage traditionnel de la « paix du travail », que remet en cause la VPOD.

Max Arnold déclarait notamment lors du dernier congrès de Berne : « C'est au plus tard lors de fermetures d'entreprises et de licenciements que se révèle au grand jour la fiction de ce qu'il est convenu d'appeler le « partenariat social ». On ne saurait parler d'un véritable « partenariat social » lorsque l'un des partenaires est en sécurité chez lui alors que l'autre est mis à la porte ».

2. L'inflation et les salaires

Nous sommes dans une période d'inflation qui s'aggrave de mois en mois. L'appauvrissement que cela provoque chez les rentiers et les petits épargnans est déjà gravement préoccupant. La tendance patronale de plus en plus nette à rejeter le poids de l'inflation sur le dos des salariés en gelant les salaires à leur niveau atteint cette année devra trouver en face d'elle l'opposition déterminée des syndicats.

S'opposant à toute politique étatique des salaires, Max Arnold déclarait que « les cabrioles du délégué du Conseil fédéral à la surveillance des prix Léo Schurmann ne sauraient abuser (les travailleurs) : ce qui ressort de tout cela en fin de compte, c'est qu'on se propose de prescrire des cures d'amaigrissement aux patients déjà sous-alimentés, c'est-à-dire aux salariés, aux services publics et aux institutions sociales, au lieu d'appliquer ce traitement aux patients de l'économie privée qui ont puisé immodérément dans la corne d'abondance de la conjoncture : « On feint de s'attaquer aux prix, mais c'est en fait aux salaires qu'on en veut, en premier lieu à ceux du personnel des services publics ».

Face à cette attaque contre les salaires, les syndicats ne sont pas unanimes sur l'attitude à adopter. La majorité de l'Union syndicale suisse, conduite par W. Jucker, suggère de répondre « oui mais » aux propositions de Schurmann, alors que le Comité fédératif de la VPOD, appuyé largement aujourd'hui par son congrès, demande purement et simplement de ne pas entrer en matière sur le chapitre de la surveillance des salaires.

La décision définitive sera prise lors du prochain Congrès extraordinaire de l'USS le 27 octobre prochain; il est d'ores et déjà connu cependant que la VPOD rejettéra à cette occasion toute proposition tendant à la conclusion d'un compromis en matière de surveillance des salaires. Elle juge injustifiée « toute tentative visant à réduire, au moyen d'une planification étatique, la quote-part du produit social revenant aux salariés » (Résolution contre l'inflation et le blocage des salaires).

Un autre élément à verser à ce dossier de l'inflation et des salaires est constitué par l'accord intervenu le 1er juin dernier (mais resté secret plus de dix semaines) entre la Confédération et les directeurs cantonaux des finances, et traitant des principes devant inspirer la préparation des budgets cantonaux 1974. Ces directives prévoient en effet de renoncer à introduire de nouveaux éléments de rétribution (il est vrai que la convention n'exclut pas les améliorations de salaires réels).

3. La participation dans les administrations publiques

Avec la publication du message du Conseil fédéral et du contre-projet à l'initiative sur la participation, cette question devait bien sûr être examinée par les délégués. Suivant en cela la position de l'USS, les différents orateurs ont admis que « les structures hiérarchiques qui dominent l'Etat et l'économie devaient être démocratisées ». Le contre-projet du Conseil fédéral est toutefois jugé inacceptable dans la mesure où il ne prévoit ni la participation des organisations de travailleurs, ni la participation dans les administrations publiques.

4. Un modèle de réflexion pour d'autres fédérations

Si réellement, comme certaines voix le font entendre (« The Economist », juillet 1973), il plane sur l'Europe une menace de récession, alors il est grand temps que le syndicalisme suisse se prépare à une lutte plus dure avec ses « partenaires sociaux ». Dans ses notices économiques de juillet-août 1973, l'Union des Banques Suisses souligne qu'une « telle évolution (menace sur l'emploi en Europe) liée à un reflux massif des dollars aux Etats-Unis, aurait surtout des conséquences très graves pour les pays d'Europe à vocation exportatrice ». Dans un tel climat, les positions avancées de la VPOD pourraient avoir un plus large retentissement.